

AMIP

**Revue de presse hebdomadaire
n°238**

Semaine : du 31 octobre au 04 novembre 2011

Cette revue de presse est réservée exclusivement aux membres de l'AMIP pour usage interne

Les échos quotidien du 31/10/11

Médicaments, le laboratoire national certifié

Le laboratoire national de contrôle des médicaments dépendant du département de la Santé a été certifié ISO17025 par la direction européenne de contrôle de la qualité des médicaments pour une durée valable jusqu'au février 2015. Des sources au sein du département de Yassmina Baddou indiquent également que cette certification a permis au laboratoire national de figurer dans la liste agréée par l'OMS des centres qui appliquent les normes mondiales en matière de qualité des médicaments commercialisés.

Les échos quotidien du 31/10/11

3MMDH d'économies sur les génériquables.

Le potentiel n'est pas encore exploité à cause de l'absence de procédures de fixation de prix et de la lenteur dans l'obtention des autorisations de mise sur le marché (AMM)

Plus de 200 produits déjà génériqués en France et pas encore au Maroc

Une AMM crée une dizaine d'emplois et présente des opportunités à l'export.

Près de 3 milliards de DH. «C'est l'économie que pourraient générer les médicaments qui ont un potentiel génériquable mais qui ne le sont pas», affirment des industriels dans le secteur pharmaceutique. En plus clair, sur le marché privé marocain (qui pèse plus de 8 milliards de DH de chiffre d'affaires dont près de 30% reviennent au générique), il existe actuellement plus de 200 produits (princeps) au moins qui peuvent avoir leurs équivalents en médicaments génériques. En France, ces produits ont déjà été génériqués. Selon un industriel de la place, «cette économie, à laquelle on pourrait ajouter celle générée par les appels d'offres pourrait servir à résoudre en partie les problèmes du RAMED qui a du mal à se mettre en place ou à son extension»...

L'économiste du 01/11/11

Industrie pharmaceutique

La concurrence épingle les profits déguisés

La manipulation des prix de transfert de nouveau sur la sellette

Des multinationales décrient un rapport orienté

Voilà un rapport qui fera certainement polémique puisqu'il met le doigt sur un sujet tabou: la manipulation des prix de transfert entre les multinationales et leurs filiales locales. Dans son rapport définitif sur l'industrie pharmaceutique «Etude sur la concurrentiabilité du secteur de l'industrie pharmaceutique», le Conseil de la concurrence s'est focalisé sur ce dossier. La technique la plus utilisée par les multinationales est de facturer le produit fini ou la matière première à sa filiale marocaine à un prix anormalement élevé. Ce qui permet, selon le Conseil de la concurrence, de rapatrier les bénéfices tout en se soustrayant à une bonne partie des impôts relatifs à la vente de ces produits.

Le rapport s'appuie aussi sur certaines indiscretions bancaires, selon lesquelles ces pratiques s'effectueraient à grandes échelles dans d'autres secteurs de l'économie nationale...

Albayane du 03/11/11

Médicaments : retrait du marché des produits à base de Métoprolol

Le ministère de la santé a décidé la suspension des autorisations de mise sur le marché (AMM) et le rappel des lots pédiatriques des médicaments à base de "Métoprolol" prescrit dans le traitement préventif des vomissements. Cette décision a été prise dans le cadre de la vigilance et du suivi des effets indésirables des médicaments, et après consultation de la Commission Nationale de Pharmacovigilance, souligne mercredi un communiqué du ministère de la santé...

Les échos quotidien du 03/11/11

Industrie pharmaceutique

Bataille effervescente

Une étude de conseil de la concurrence met en doute les résultats financiers de plusieurs fabricants

Ces derniers rejettent le document et accusent en retour les génériqueurs locaux Commanditée par le Conseil de la Concurrence et réalisée par le cabinet SIS Consultants, l'étude sur la concurrentiabilité du secteur de l'industrie pharmaceutique au Maroc jette un nouveau pavé dans la mare. Ne se contentant pas de critiquer la concentration du marché, le rapport de synthèse de l'étude en question n'hésite pas à accuser plusieurs fabricants, filiales de multinationales installées au Maroc, de rapatrier une grande partie de leurs bénéfices vers leur maison-mère, autrement dit de frauder le fisc. Ce n'est pas la première fois que l'industrie pharmaceutique doit faire face à un vent de critiques. Une différence s'impose toutefois pour le rapport en question : il a été directement commandité, et donc validé, par le Conseil de la Concurrence. Ne présentant pas de réelles preuves, l'étude a tout de même le mérite de poser les vraies questions. Elle s'appuie en outre sur des «indiscretions bancaires» et sur les propos «d'un ancien cadre supérieur d'un laboratoire leader du marché national». Dans ce document, l'équipe de SIS Consultants a analysé les résultats financiers de 13 des 14 fabricants qui dominent le marché. A noter que Laprophan, premier fabricant national en termes de parts de marché, a été exclu de l'analyse pour « indisponibilité de ses états de synthèse chez l'OMPIC ». Plusieurs anomalies sont donc relevées sur les résultats des exercices 2007-2008...

Aujourd'hui le Maroc du 03/11/11

Suspension des autorisations de mise sur le marché de médicaments pour enfants

Le ministère de la santé a décidé la suspension des autorisations de mise sur le marché (AMM) et le rappel des lots pédiatriques des médicaments à base de «Métoprocloramide» prescrit dans le traitement préventif des vomissements. Cette décision a été prise dans le cadre de la vigilance et du suivi des effets indésirables des médicaments, et après consultation de la Commission nationale de pharmacovigilance, souligne mercredi un communiqué du ministère de la santé. Suite à la prépondérance des effets indésirables neurologiques et les risques de mésusage chez les enfants, la commission a décidé de contre-indiquer la prescription du «Métoprocloramide» chez les enfants et les adolescents de moins de 18 ans, ajoute le communiqué. Selon la même source, «le ministère a également décidé la suspension de l'autorisation de mise sur le marché de la spécialité à base de «Méprobamate» forme comprimés 400 mg, indiqué comme anxiolytique, vu le rapport bénéfice risque jugé défavorable».

L'économiste du 03/11/11

Médicaments à base de métoprocloramide : suspension des AMM

Idem

La vie éco du 04/11/11

Une caisse indépendante pour gérer le RAMED, qui entre en vigueur en décembre prochain.

8.5 millions de personnes couvertes, une cotisation de 120 DH par an pour les indigents relatifs.

Un budget annuel de 1.6 milliard de DH est fixé pour le démarrage de l'extension.

Ils bénéficieront du même panier de soins que celui prévu par l'Amo.

Cette fois-ci sera la bonne. Après deux reports en 2009 et 2010, la généralisation du régime d'assistance médicale aux économiquement démunis (Ramed) sera, sur

instructions royales, effectives en décembre prochain. Le décret fixant le début de cette généralisation en janvier 2011 avait pourtant été signé depuis novembre 2010 par le ministère de la santé et celui des finances...